Image not found or type unknown

Dédommagement pécunier (Fond de Garantie automobile)

Par **blutch**, le **06/04/2009** à **22:38**

Bonjour,

J'ai été percuté par un sanglier et ce au volant de ma voiture (assuré au tiers) à la mi-novembre. L'assurance, une fois saisie, a constitué et transmis un dossier de demande de dédommagement au Fond de Garantie Automobile le 6 décembre 2008. Or je n'en suis toujours pas bénéficiaire (alors que de l'aveu - à demi mot - même de l'assureur, c'est relativement long.

Renseignement pris auprès du FGAO: il manque dans le rapport de l'expert l'indication selon laquelle c'est bien un sanglier, l'auteur du choc.
Or, j'étais parvenu à le contacter début décembre par téléphone; il n'avait pas pu mentionner ce point précisément parce que l'assurance ne l'avait pas formulé dans sa demarche initiale.
J'ai l'impression que l'assurance joue la montre, ne me tient au courant de rien.

Bilan: La voiture est cédéé à un broyeur depuis un bon mois maintenant; il n'existe plus de trace matérielle du choc.
Comment sortir de cette impasse?
Quels sont mes recours puisque finalement ma seule faute dans l'histoire est d'avoir été percuté par un sanglier?
Quel est la responsabilité de chacun des acteurs (assurance, FGAO, assuré, expert)?

Merci d'avance de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés